

## Marie Moret à monsieur Chastanier, 1er novembre 1900

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote Familière de Guise, inv. n° 2005-00-123

Collation 1 p. (372v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 1er novembre 1900, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53955>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [1 novembre 1900](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination 12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

# Description

RésuméMarie Moret envoie à monsieur Chastanier les épreuves du compte rendu de l'assemblée générale de la Société du Familistère ; elle l'autorise à effectuer le tirage du *Devoir* puis à mettre en page le texte du compte rendu pour réaliser la brochure demandée par la Société du Familistère.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées[Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 1900. Extraits du procès-verbal », *Le Devoir*, t. 24, 1900, p. 650-684.  
[En ligne : [Le Cnum, Bibliothèque numérique en histoire des sciences et des techniques](#), consulté le 10 décembre 2021]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 06/03/2025

---

Brise Familière  
1 Novembre 1900

Monsieur Chastanier,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 30 octobre et de vous retourner, par ce courrier, les épreuves du compte-rendu assemblée générale de la Société du Familière.

Monsieur Colin n'ayant pas trouvé d'autres corrections à demander, nous pourrions

maintenant tirer le Dernier ; et, ensuite, mettre le dit compte-rendu en pages nows ce brouillon spécial que ces Messieurs nous ont demandé. C'est donc à Mr. bin entendu, que nous admettrons au moment vous cette nouvelle mise en page.

Agéé, je vous  
prie, Monsieur, mes  
sincères parfaites

Marie Godin